

Pages de Profils



En moyenne sur l'année, le Nord-Pas-de-Calais a déployé 32 600 emplois au service de la clientèle touristique, qu'elle fréquente la région pour affaires ou pour son agrément en 2003. Les emplois exclusivement dédiés aux touristes en représentent 29%. Le complément est généré dans des activités où les touristes se joignent à la clientèle régionale, en premier lieu dans la restauration ou les commerces. Son poids dans l'emploi régional peut être localement important, notamment sur Berck-Le Touquet et ses alentours.

Tourisme en Nord-Pas-de-Calais : un réel impact sur l'emploi

Élisabeth Vilain

Insee - Service Statistique



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - 03 20 62 86 00

La région Nord-Pas-de-Calais s'est classée en 2003 au dixième rang des régions françaises pour sa fréquentation hôtelière, juste derrière celles qui peuvent se prévaloir d'un ensoleillement qui attire les vacanciers ou de sites de grande renommée.

DES SÉJOURS TOURISTIQUES AUX MOTIFS VARIÉS

Elle s'appuie en effet sur les atouts de son littoral, sur la notoriété de ses équipements de loisirs, sur la valorisation de ses sites historiques et sur la richesse culturelle et artistique de ses villes, comme en a témoigné le succès de Lille 2004. Mais sa situation géographique et ses infrastructures de transport lui permettent aussi de bénéficier de l'afflux de nombreux touristes pour motif professionnel. C'est ainsi que parmi les nuitées d'hôtels, plus d'une sur deux est générée par le tourisme d'affaires, la moyenne nationale se situant à environ deux sur cinq. Cependant, cette particularité concernant la clientèle d'affaires n'est propre qu'au Nord, où les touristes d'affaires représentent deux nuitées sur trois, tandis que le Pas-de-Calais est dans la moyenne nationale quant au profil de sa clientèle.


DES EMPLOIS DÉDIÉS À L'AFFLUX DE POPULATION SUPPLÉMENTAIRE

Dans une étude récente [1], la direction du Tourisme estime ainsi que les touristes, tous types d'hébergements confondus, représentent en moyenne annuelle dans le Nord-Pas-de-Calais l'équivalent de 117 000 habitants permanents supplémentaires. Le Nord en accueille 47 100 et le Pas-de-Calais 69 900, soit respectivement 1,8% et 4,8% de leur population résidente. L'afflux de population généré par le tourisme est ainsi dans ce deuxième département supérieur à ce qu'on observe en moyenne nationale, laquelle se situe à 2,6%. Cette présence de population supplémentaire sur le territoire engendre des conséquences sur la nature des emplois, essentiellement au travers de l'accueil et de l'hébergement. Une partie des emplois générés par le tourisme est entièrement dédiée à cette demande : ainsi, tous les emplois des hôtels, des campings, des offices de tourisme ou des équipements de loisirs sont, de fait, touristiques. Une autre partie est constituée du surplus

d'emplois lié à la présence de touristes, dans des activités qui s'adressent par ailleurs à la population résidente ou à celle qui vient travailler sur le territoire. Ainsi, dans la restauration ou le commerce alimentaire, une partie des emplois est engendrée par la fréquentation touristique, tout au moins dans les communes qui attirent le plus de touristes. Selon le mois ou la saison, le volume d'emploi touristique varie, tout comme varie la fréquentation touristique.

LA NOUVELLE ESTIMATION SOULIGNE LA CONCENTRATION EN MILIEU URBAIN

Ainsi, selon une nouvelle méthode d'estimation qui prend en compte les retombées sur l'emploi de la présence des touristes d'agrément mais aussi celle des touristes d'affaires, le Nord-Pas-de-Calais compte en moyenne annuelle 32 600 emplois touristiques salariés, soit 2,5% de son emploi salarié. Cette part est bien inférieure à celle observée au plan national et qui atteint 4,3%. Toutefois, le nombre d'emplois générés par la fréquentation touristique est moins éloigné qu'on pourrait le penser de celui de l'Aquitaine ou du Languedoc-Roussillon par exemple (respectivement 45 000 et 46 000 emplois en moyenne annuelle) et il est deux fois plus élevé qu'en Picardie.

Ce volume est supérieur aux estimations précédemment publiées [2] auxquelles il n'est pas immédiatement comparable compte tenu du changement de méthode  [Pour comprendre ces résultats](#). Il révisé à la hausse l'impact du tourisme dans l'emploi des villes où l'emploi touristique régional apparaît plus concentré encore. Ainsi, 97% de l'emploi touristique est localisé dans des communes de l'espace urbain régional alors que l'estimation précédente y en situait 90%. L'emploi généré par le tourisme en milieu rural est ainsi estimé à 1 100 postes, soit le même ordre de grandeur que l'estimation précédente.

LE PROFIL DE L'EMPLOI TOURISTIQUE DÉPARTEMENTAL INFLUENCÉ PAR LA PLACE DU TOURISME D'AFFAIRES

Au sein de la région, le département du Nord, compte 19 300 emplois touristiques tandis que le Pas-de-Calais en représente 13 300. La part de l'emploi touristique se rapproche dans ce deuxième département de la part nationale mais à 3,3%, elle en reste inférieure d'un point. Dans le Nord, elle descend à 2,2%. La différence de profil entre les deux départements est nette. Le Pas-de-Calais reçoit proportionnellement à la taille de sa population résidente un volume plus important de touristes que le Nord. Ce tourisme génère de l'emploi également proportionnellement plus important que chez son voisin. Toutefois, les rapports de proportion ne sont pas conservés car les besoins à couvrir pour l'accueil des touristes sont différents, ce qui se traduit par le développement d'activités plus ou moins génératrices d'emploi. Ainsi, les activités totalement touristiques (hôtels, campings, équipements de loisirs et offices de tourisme) créent autant d'emplois dans le Nord que dans le Pas-de-Calais, davantage tourné vers le tourisme d'agrément que son voisin. En revanche, la restauration qui se classe parmi les activités non dédiées exclusivement aux touristes, déploie presque deux fois moins d'emplois touristiques dans le Pas-de-Calais que dans le Nord où elle s'adresse plus souvent aussi à une clientèle venue pour motif professionnel. Ceci s'explique en partie par le fait que la restauration génère un volant de main-d'œuvre important permettant de couvrir les plages horaires étendues qu'impose le service de la clientèle.

RESTAURATION, COMMERCE ET HÔTELLERIE : SEPT EMPLOIS SUR DIX

La restauration et les commerces emploient plus d'un salarié du tourisme sur deux. Différencier les emplois dédiés au tourisme des emplois justifiés par la consommation de la population résidente ou travaillant sur le territoire prend tout son sens dans ces deux activités. La restauration est le plus gros employeur touristique, comptant 8 800 salariés, soit 27% des emplois touristiques. Elle est immédiatement suivie des commerces, spécialisés ou non, qui en

dénombrerent 8 100. Les hôtels, quant à eux, mettent au service des touristes 5 700 salariés. À leurs côtés, les campings, offices de tourisme et équipements de loisirs dont l'emploi est aussi exclusivement dédié aux touristes, déploient environ 3 700 postes de travail [Tableau 1](#).

UN FORT IMPACT SUR L'EMPLOI AUTOUR DE BERCK-LE TOUQUET

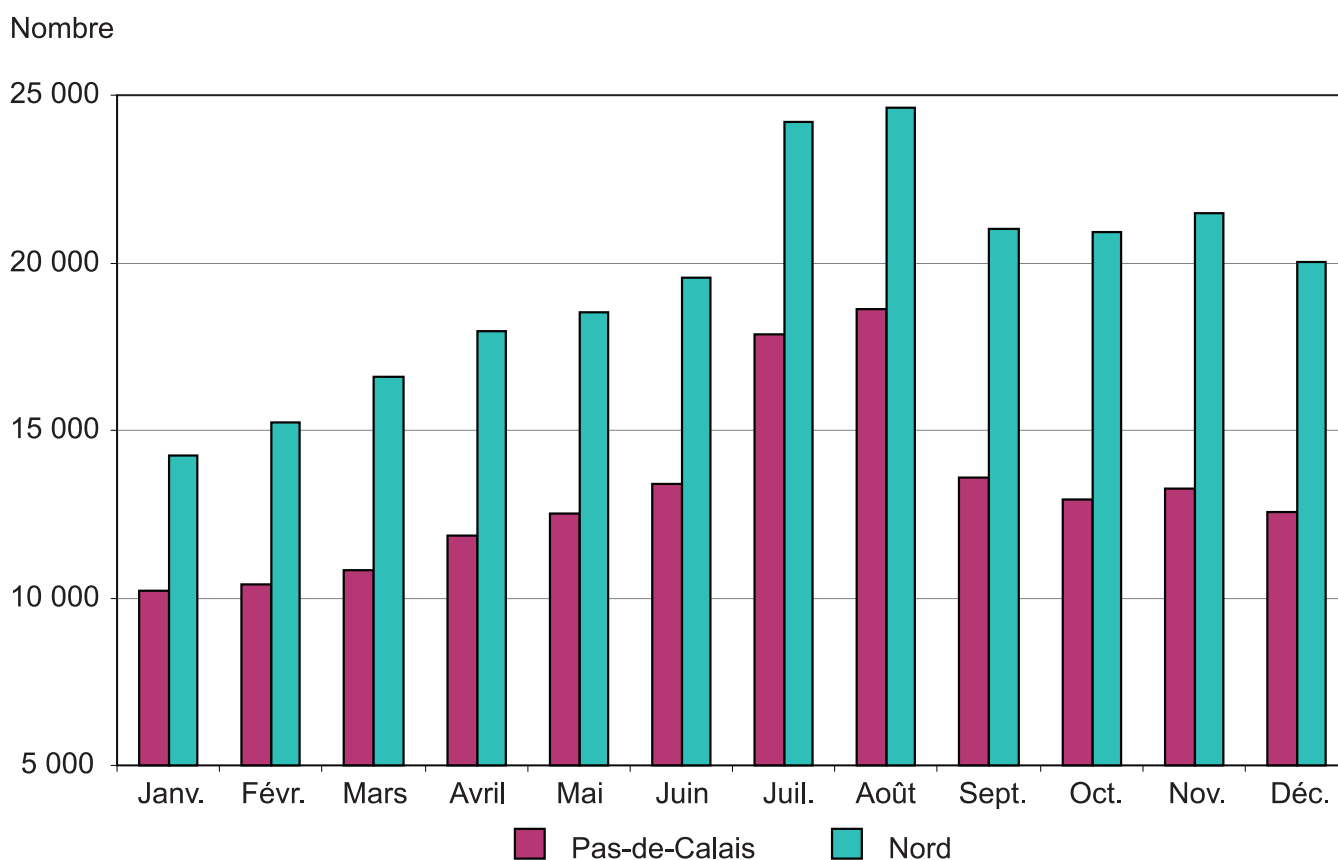
Jouissant d'une fréquentation touristique d'agrément et d'affaires, la métropole lilloise concentre 35% des emplois touristiques dont les deux tiers sur la commune de Lille. Loin devant les autres secteurs, la restauration est le principal employeur, avec 36% des emplois. Les commerces et les hôtels suivent avec respectivement 17% et 13%. Cependant, le tourisme pèse peu dans l'emploi où il ne représente que 1,3%. En zoomant sur la ville de Lille, le tourisme représente 4,6% de l'emploi, soit à peu près la moyenne nationale. La deuxième zone comptant le plus d'emplois touristiques, le Hainaut, présente le même profil que la métropole lilloise. Très urbanisée, elle rassemble Douai, Valenciennes et Cambrai et, sans minimiser l'attrait de ses équipements culturels ou historiques comme le musée du Cateau Cambrésis ou le musée de la mine à Lewarde, elle attire davantage les touristes venus pour motifs professionnels [Tableau 2](#). Le tourisme est véritablement un facteur générateur d'un volume d'emploi important sur la partie littorale de la zone de la

Canche-Authie qui abrite les grandes stations balnéaires du Pas-de-Calais. La part de l'emploi touristique dans l'emploi dépasse ainsi 14% dans la zone de Berck-LeTouquet littoral. Les emplois y sont pour la moitié dédiés exclusivement aux touristes, dans les hôtels, les parcs d'attractions, les trois casinos et les campings ou autres hébergements touristiques. Aux alentours et dans la partie littorale du Calais, la part de l'emploi touristique descend à 6% [Carte](#).

UNE SAISONNALITÉ PLUS MARQUÉE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Comme l'activité touristique varie au cours de l'année, les estimations commentées jusqu'ici sont des moyennes annuelles. Dans les deux départements, les pics d'emploi touristique sont observés en août où le nombre d'emplois touristiques est supérieur de 26% à son niveau moyen annuel dans le Nord et de 41% dans le Pas-de-Calais. Globalement, entre mars et octobre, le Nord-Pas-de-Calais emploie 6 100 saisonniers en moyenne journalière, près de 20 000 en juillet et août. En dehors de la période de haute saison (juillet et août), le nombre d'emplois touristiques régional atteint son minimum en janvier - soit trois quart de son niveau moyen - et connaît ses niveaux les plus élevés de septembre à novembre [Graphique](#).

Graphique : EFFECTIF MENSUEL MOYEN DE L'EMPLOI TOURISTIQUE RÉGIONAL EN 2003



Source : Insee - DADS 2003 - Estimation de l'emploi touristique

Tableau 1 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI TOURISTIQUE PAR ACTIVITÉS EN 2003

Unités : nombre, %

	Région Nord-Pas-de-Calais		Département du Pas-de-Calais	Département du Nord
Activités 100% touristiques	9 400	29	36	24
Hôtels avec ou sans restaurant	5 700	17	22	14
Hébergements touristiques autres que les hôtels	1 600	5	5	5
Offices de tourisme	400	1	1	2
Parcs d'attractions, casinos	800	2	4	2
Gestion du patrimoine naturel ou culturel	800	2	5	1
Thalassothérapie	100	0	1	0
Activités fortement touristiques	11 400	35	31	36
Restauration	8 800	27	23	30
Supérettes	500	2	2	2
Commerces de viandes, poissons, fruits et boulangerie	800	2	5	0
Cafés, tabacs, débits de boissons	1 300	4	3	5
Activités moyennement touristiques	7 800	24	21	26
Super et hypermarchés	2 800	9	8	9
Autres commerces alimentaires	100	0	1	1
Commerces de détail non alimentaires	2 600	8	6	9
Transports fluviaux	ns	ns	ns	ns
Finance	600	2	2	2
Activités sportives et récréatives	1 100	3	3	4
Coiffure	600	2	2	2
Activités faiblement touristiques	4 000	12	11	14
Total	32 600	100	100	100

Source : Insee - DADS 2003

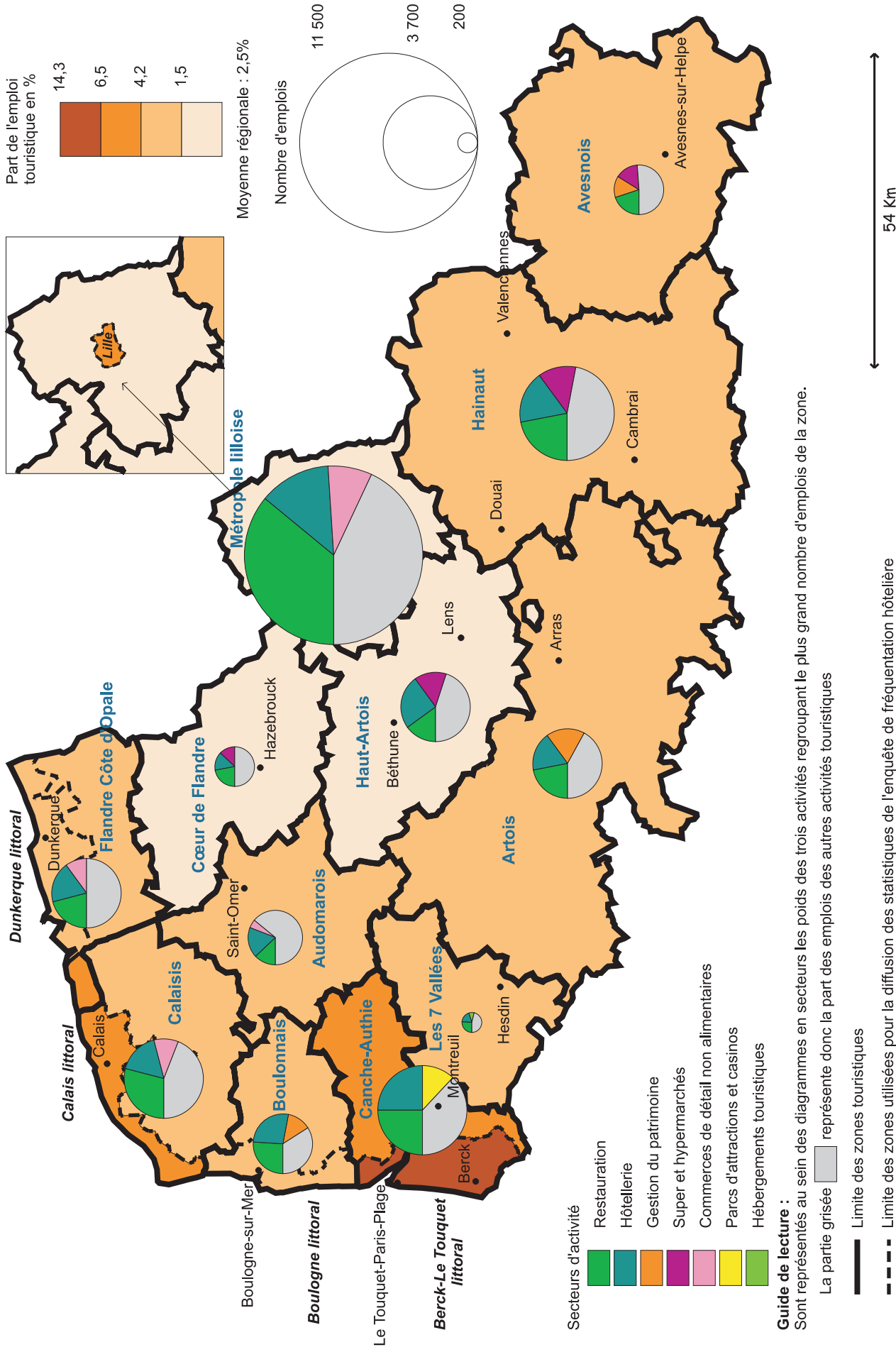
Tableau 2 : NOMBRE ESTIMÉ D'EMPLOIS TOURISTIQUES DANS LES ZONES TOURISTIQUES

Unités : nombre, %

	Emplois touristiques	Part dans le total régional
Artois	2 200	6,7
Audomarois	1 300	4,0
Boulonnais	1 600	4,9
<i>dont : Boulogne littoral</i>	800	2,5
Calais	2 600	8,0
<i>dont : Calais littoral</i>	2 400	7,4
Canche-Authie	3 200	9,8
<i>dont : Berck-Le Touquet littoral</i>	2 900	8,9
Haut-Artois	2 100	6,4
Les 7 Vallées	200	0,6
Pas-de-Calais	13 300	40,8
Avesnois	1 100	3,4
Cœur de Flandre	700	2,1
Flandre Côte d'Opale	2 300	7,1
<i>dont : Dunkerque littoral</i>	2 000	6,1
Hainaut	3 700	11,3
Métropole lilloise	11 500	35,3
<i>dont : Lille intramuros</i>	7 400	22,7
Nord	19 300	59,2
Région Nord-Pas-de-Calais	32 600	100,0

Source : Insee - DADS 2003

Carte : LES EMPLOIS TOURISTIQUES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Traditionnellement l'emploi touristique est suivi à travers les activités dites « caractéristiques du tourisme ». Selon la définition adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme, il s'agit des activités « dont une partie de l'output principal est constituée de produits qui, dans la plupart des pays, cesseraient d'exister en quantité significative en l'absence de tourisme ». Les principales sont l'hôtellerie et les autres formes d'hébergement, la restauration et les cafés, les téléphériques et remontées mécaniques, les agences de voyages, le transport de voyageurs, etc. C'est cette définition qui est utilisée par la direction du Tourisme pour l'élaboration des comptes du Tourisme. Elle permet les comparaisons internationales et le suivi conjoncturel.

La méthode d'estimation des emplois salariés liés au tourisme, mise au point à l'Insee, repose sur un principe différent, afin de mieux rendre compte des impacts territoriaux : un établissement peut être qualifié de « touristique », et son emploi alors comptabilisé en « touristique », en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune. En fonction de ces deux critères (activité de l'établissement et localisation), des **règles de décision** permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement (de tout l'emploi à aucun emploi) sera considérée comme liée au tourisme.

RÈGLES DE DÉCISION			
Type de commune	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
Type d'activité			
100% touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

La partie de l'emploi permanent prise en compte est déduite d'une estimation spécifique de l'emploi des activités fortement ou moyennement touristiques dédié à la population résidente ou à la population non résidente mais travaillant ou consommant dans la commune considérée.

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme mais pas avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple mais aussi le transport transmanche). Par ailleurs, comme toutes les autres activités, celles qui ont été retenues induisent des emplois dans le reste du système économique. Ces emplois induits ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation. Ainsi, l'ouverture d'un commerce de détail saisonnier est prise en compte mais ce dernier « induit » des emplois dans le commerce de gros qui, eux, ne sont pas retenus.

La méthode utilise les résultats de l'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2003. Il s'agit d'un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année. Ce sont les moyennes journalières des différentes périodes (année, haute saison estivale) qui sont commentées dans cette étude. Les effectifs sont comptés pour un quel que soit le temps travaillé et le type de contrat.

Pour en savoir plus

- [1] Mobilité touristique et population présente - Direction du Tourisme - 2007.
- [2] Évolution de l'emploi touristique : une croissance au ralenti - Insee - Profils Nord-Pas-de-Calais n° 9, décembre 2004.
- L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation - Insee - Insee Première n° 1099, août 2006.